



## **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 21 MARS 2005**

Une Assemblée générale constitutive a eu lieu le lundi 21 mars 2005 à partir de 20 h au 62 Grand Rue.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres présents.

L'Assemblée est présidée par Vincent Burgun. Michel Martz est secrétaire de séance.

Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence, dont il résulte que 7 membres sont présents.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Constitution du Cercle Ferroviaire de la Licorne
- Election du Conseil d'administration

Lecture est ensuite donné du projet de statut de l'association, lesdits statuts demeurant annexés au présent procès-verbal.

Un tour de table est ensuite effectué afin de constituer le Conseil d'administration de l'Association, composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Monsieur Vincent Burgun se propose à la charge de Président ; Monsieur Bruno Moret à celle de Trésorier et Monsieur Michel Martz à celle de Secrétaire.

Monsieur le Président présente ensuite le projet d'une exposition de modélisme ferroviaire qui se tiendra durant l'été 2005 à l'Espace Rohan du château de Saverne.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voies les résolutions suivantes :

## **Première résolution**

L'Assemblée générale constitutive décide donc d'approuver les statuts constituant le Cercle Ferroviaire de la Licorne, Association d'amateurs de chemins de fer, réels et miniatures, dont le but est de promouvoir le chemin de fer, notamment par l'organisation d'expositions.

## **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale constitutive décide de fixer au 62 Grand Rue, 67700 Saverne, le siège de l'Association.

## **Troisième résolution**

L'Assemblée générale constitutive décide de confier à Vincent Burgun la responsabilité de la Présidence de l'Association ; à Bruno Moret le poste de Trésorier et à Michel Martz le poste de Secrétaire, pour une durée et aux conditions fixées par les statuts.

Serge Spony est nommé commissaire aux comptes pour une durée et aux conditions fixées par les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale constitutive décide d'organiser durant l'été 2005 sa première exposition, consacrée à la retrospective de 150 ans d'histoire ferroviaire.

La séance a été levée vers minuit

Vincent Burgun  
Président

Bruno Moret  
Trésorier